

**233 - Aménagement de
l'espace rural et santé animale**

Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/77

Résumé :

Les crédits consacrés à cet axe d'intervention aident nos partenaires - collectivités, établissements publics et monde associatif, à répondre aux exigences règlementaires mais aussi à poursuivre la politique départementale en matière d'aménagement foncier rural et de santé animale.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	1 692 800,00
	TOTAL	1 692 800,00

2331 – Aménagement de l'espace rural

Un crédit de 450 000 € est consacré au complément agricole des opérations de création d'infrastructures linéaires du département ainsi qu'aux opérations d'aménagement foncier en zones agricoles et forestières (remembrements en secteurs de plaine et de montagne).

Les travaux d'aménagement rural et les travaux connexes, principalement constitués d'opérations à réaliser suite aux aménagements fonciers liés à la création d'infrastructures linéaires du département (contournements routiers de Dossenheim-sur-Zinsel et d'Oberschaefolsheim-Wolfisheim) et aux opérations d'aménagement foncier agricole et forestier, sont proposés à hauteur de 440 000 € pour les aides aux associations foncières de remembrement et pour les associations syndicales autorisées de drainage et à hauteur de 100 000 € pour les aides aux communes.

Un montant de 70 000 € est proposé pour les échanges et cessions d'immeubles ruraux à l'amiable pour l'aide au regroupement parcellaire.

La lutte contre le morcellement de la forêt privée bas-rhinoise reste soutenue par le Département par la proposition le maintien d'une aide pour un poste d'animateur foncier forestier départemental (52 800 €).

2332 – Santé animale

Cette dotation comprend la prophylaxie obligatoire et volontaire pour un montant de 275 000 €.

La subvention d'équilibre (300 000 €) versée par le budget principal au budget annexe sera ajustée au vu du déficit réel du laboratoire. Il est proposé de reconduire ces dispositions lors de cette campagne avec un renforcement des plans de lutte et des vaccinations.

Il est proposé de reconduire le dispositif de suivi sanitaire de la faune sauvage en accordant une aide correspondant à 50 % des analyses dans une limite de 5 000 € maximum aux professionnels de la faune sauvage, mais également aux communes.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2331	Aménagement de l'espace rural	712 800,09 €	1 112 800,00 €
2332	Santé animale	580 000,00 €	580 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'agriculture et de la commission de l'environnement et des milieux naturels, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- *approuve les dispositions du présent rapport traduites dans le Budget Primitif 2014;*
- *reconduit le dispositif de prise en charge de 50% pour les analyses de faunes sauvages avec une limite de 5 000 € maximum pour l'année 2014, ce crédit étant inscrit au projet de budget primitif 2014.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL